



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation des personnels hospitaliers

Question au Gouvernement n° 2457

Texte de la question

SITUATION DES PERSONNELS HOSPITALIERS

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Meunier.

Mme Frédérique Meunier. Madame la ministre des solidarités et de la santé, la loi de financement de la sécurité sociale votée chaque année par le Parlement doit fixer le cap à suivre pour les dépenses sociales et de santé, en fonction des prévisions de recettes.

L'an dernier, votre gouvernement faisait preuve de beaucoup de satisfaction. Cette année, force est de constater qu'après avoir mal géré la crise des gilets jaunes, et face à une croissance moins bonne qu'espéré, il est moins loquace.

Hier, à ma permanence en Corrèze, j'ai reçu une délégation de représentants des agents de sécurité et des manipulateurs en radiologie et en radiothérapie qui m'ont expliqué leurs difficultés et leur détresse au quotidien : salaires gelés depuis 2010 ; augmentation du temps de travail, avec des heures supplémentaires payées comme des heures normales et impossibles à récupérer ; plannings surchargés et obligation faite à des agents de sécurité incendie de se transformer en agents de sûreté.

M. Maxime Minot. Exactement !

Mme Frédérique Meunier. Bref, un mélange des genres et un mal-être quotidien pour ces femmes et ces hommes passionnés par leurs missions. Seule la reconnaissance des patients les incite à persévérer dans leur engagement.

En outre, toutes ces professions oubliées – agents de sécurité incendie, brancardiers, techniciens de laboratoire, manipulateurs en radiologie et en radiothérapie, infirmières des blocs opératoires – n'auront pas droit aux primes de votre plan santé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et FI.*)

Il est temps, madame la ministre, de prendre soin de ceux qui soignent ! Votre plan santé prétend apaiser la colère, mais il ne répond qu'à une partie du personnel soignant. Il apportera certes des avancées partielles, mais qui ne représenteront qu'une goutte d'eau dans un océan. Les infirmières, les infirmiers et les aides-soignants sont certes indispensables, mais que comptez-vous faire pour les autres professions, jusqu'ici oubliées ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et FI – « Bravo ! » sur les bancs du groupe FI.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Je souhaite tout d'abord rassurer l'ensemble des

professionnels hospitaliers : le plan d'urgence que j'ai présenté s'adresse à chacun d'entre eux. Personne n'est oublié.

M. Jean-Paul Lecoq. Ce n'est pas vrai !

Mme Agnès Buzyn, ministre . Je voudrais y revenir, parce que chacun extrait de ce plan ce qui l'intéresse pour exposer certains problèmes.

M. Pierre Cordier. Vous avez dû mal communiquer !

Mme Agnès Buzyn, ministre . En réalité, le plan va permettre de réinvestir. Grâce à lui, les hôpitaux retrouveront les marges de manœuvre nécessaires pour fidéliser les personnels et pour reconnaître et valoriser les équipes qui auront accompli un travail exceptionnel, que ce soit en raison d'une épidémie, d'une organisation innovante, ou encore de travaux qui compliquent leur exercice. Ces équipes bénéficieront donc d'un intéressement ; tout le monde est concerné, y compris les secrétaires et les brancardiers.

M. Jean-Paul Lecoq. Et les carrières ?

Mme Agnès Buzyn, ministre . Chaque hôpital disposera de primes afin de recruter des personnels – quels qu'ils soient – dans les secteurs en tension.

Nous avons aussi identifié des besoins particuliers liés aux situations particulières. Je pense notamment à la difficulté de recruter en Île-de-France, à laquelle nous répondons par une prime dont disposeront les hôpitaux de Paris et de la petite couronne, dont tout le monde parle.

M. Pierre Cordier. Il n'y a pas que Paris !

Mme Agnès Buzyn, ministre . Mais le plan prévoit aussi une prime destinée aux aides-soignantes qui travaillent en gériatrie : elles recevront toutes 100 euros supplémentaires tous les mois. Toutes les infirmières travaillant dans des EHPAD publics ou dans des services de gériatrie à l'hôpital public recevront cette prime en raison de la difficulté de leur travail. Nous avons besoin d'elles et nous savons qu'il faut valoriser ce travail de soin, profondément humain.

M. Jean-Paul Lecoq. L'hôpital n'a pas besoin de divisions !

Mme Agnès Buzyn, ministre . Chacun est concerné par les marges de manœuvre que nous avons rendues à l'hôpital public. Aucun soignant, aucun administratif – bref, personne – ne peut se sentir oublié par ce plan pour l'hôpital public. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

M. Jean-Paul Lecoq. Ce n'est pas vrai !

M. Sébastien Leclerc. Il faut un plan global !

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Meunier](#)

Circonscription : Corrèze (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2457

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 novembre 2019](#)